

Date 18.04.2016

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de Téléverbier SA du 18.04.2016

Liste des présences

Préambule à l'Assemblée Générale

- o M. Jean-Albert Ferrez, président, ouvre l'assemblée à 10h07. Il s'excuse pour la date de cette année qui est passée au lundi pour des raisons de disponibilité de salle. Malgré ce changement, il se réjouit de voir la présence de nombreux actionnaires qui se sont déplacés ce jour. Il accueille une classe du Collège de St-Maurice qui assiste à cette assemblée dans le cadre de leurs études d'économie. Il souhaite la bienvenue aux actionnaires pour sa première assemblée générale et présente le déroulement de la séance. Il salue le président de la Commune de Bagnes et et le remercie de nous accueillir dans la salle de l'Espace St-Marc.
- o M. Jean-Albert Ferrez rend hommage aux membres du personnel et proches des membres de la Direction ou Administrateurs décédés cette année, soit : M. Stan Parvex employé de STA et celui de Mme Elsa Balet, maman de Monsieur Eric Balet CEO de Téléverbier SA, il mentionne également M. Armand Michellod décédé ce samedi.
- o Une minute de silence leur est dédiée.

Informations

1. Formation de l'assemblée générale

Désignation du secrétaire et des scrutateurs:

- o Le procès-verbal sera tenu par Mme Catherine Zmoos, secrétaire du Conseil d'administration, désignée secrétaire de l'assemblée.
- o Messieurs Frédéric Perraudin et Georges Gagnebin sont nommés scrutateurs.

Contrôle des présences:

- o Un contrôle de chaque actionnaire a été effectué à l'entrée, il est constaté que sur un total de 1'400'000 actions de CHF 13.50 de valeur nominale chacune, pour un montant de CHF 18'900'000.-, 123 actionnaires sont présents ou représentés pour un total de 1'052'239 actions (CHF 14'205'226.50.-), représentant 75.16 % du capital. La majorité absolue requise par la loi et les statuts est de 526'120 actions.
- o Le Président constate que conformément aux statuts, l'assemblée générale a été régulièrement convoquée par insertion dans le Bulletin officiel du canton du Valais N° 12 du 18 mars 2016, dans la Feuille officielle suisse du Commerce N° 55 du 18 mars 2016 et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°26 du 29 février 2016.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 avril 2014

- o M. Jean-Albert Ferrez rappelle que ce procès-verbal a été publié sur le site de la société.
- o Sur proposition du président, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 avril 2015 est approuvé à l'unanimité sans que lecture en soit demandée.

3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2013/2014, des comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2014, ainsi que des comptes annuels

- o Le président commente le rapport du Conseil d'Administration sur la base de la présentation projetée à l'assemblée générale.

Informations

3. Présentation des rapports de gestion et de rémunération 2013/2014, des comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2014, ainsi que des comptes annuels

Saison 2014-2015:

- o La saison 2014-2015 peut se résumer ainsi. On voit une stabilité au sein du Conseil d'administration où M. Jean-Pierre Morand n'a pas été remplacé. Le conseil se compose donc de dix membres. La structure interne reste identique. Il y a eu du changement dans la structure de la Direction. Nous avons élargi nos activités. Les directeurs, spécialistes dans leurs domaines, nous apportent leurs compétences. Nous avons mis en place des commissions spécialisées pour pré-avisier et étudier les projets. C'est un long processus avec des transitions de dossiers mais la dynamique est là. Nous espérons que cette stratégie renforce notre position de leader dans les remontées mécaniques. Nous sommes fiers d'être le principal pourvoyeur d'emplois dans la région même s'il y a une légère baisse par rapport à la conjoncture.
- o Pour les remontées mécaniques, on remarque une légère baisse de 5% dans les journées skieurs, le prix moyen reste constant malgré la hausse du franc suisse. Les ratios montrent une année difficile, la société est solide et se sera prête pour les défis et les investissements à venir. Le rapport Vannat montre que des régions dans le monde où se pratique le ski, la Suisse s'érode petit à petit. Cette chute dans le classement des grandes stations du monde doit nous pousser à agir. A nouveau cette année, la météo n'a pas été de notre côté et la problématique du franc fort nous pénalise aussi. Les études montrent que nos clients suisses sont de plus en plus nombreux à choisir la France ou l'Italie afin de bénéficier de prix plus avantageux. Il en est de même pour nos clients étrangers qui, malgré une période passée très avantageuse pour eux, diversifient leurs destinations au gré des offres. Tout ceci nous pousse à maintenir notre clientèle d'habitueés, les locaux mais aussi chercher des clients dans d'autres zones du globe comme la Chine. Les chinois pour qui le prix de la journée ne les rebute pas.
- o Du côté de nos investissements, nous sommes bloqués sur de gros dossiers et nous n'avons pas fait d'installations lourdes cette année. Néanmoins, quelques 10 millions ont été investis dans les domaines de la sécurité et l'enneigement. Le projet Esserts-Savoleyres est toujours en attente, le plan de zone n'étant pas validé on ne peut pas avancer. La médiation en cours avec nos opposants progresse, nous espérons vivement arriver au bout de cette procédure.
- o En ce qui concerne la collaboration avec les 4 vallées, la convention a été renouvelée l'année dernière et nous amène à l'annonce de la fusion de Téléveysonnaz et Télénendaz ces dernières semaines. On se pose la question de savoir si cette fusion est un pas dans la direction d'une fusion à quatre ou juste un renforcement de nos voisins. Nous annoncerons ce jour que Téléverbier SA a décidé que la société s'opposera à cette fusion.

Opérationnel 2014-2015:

- o Eric Balet, CEO de Téléverbier SA, donne quelques informations sur l'opérationnel de la société. La Direction a été remaniée. Le CEO présente chaque directeur.
- o L'exploitation d'hiver a été pénalisée par 61% de mauvais temps et 77% pour les week-ends. Soit seulement 12 jours de beaux sur les week-ends. Il a neigé plus d'un jour sur deux. Les heures d'exploitation ont baissé notablement, tout comme la consommation d'eau et les heures de damage. Nous avons eu, heureusement encore une fois, un faible taux d'accident.
- o L'été caniculaire nous a permis de faire un chiffre d'affaires spectaculaire, on a triplé nos chiffres habituels.
- o Concernant les collaborations, on relève la visite de la deuxième vice-première ministre de Chine sur notre domaine, accompagnée par les représentants de l'office du tourisme. Ils ont visité notre station avec un grand plaisir, ce qui nous a conduit à continuer la collaboration lors d'une visite à Pékin.
- o M. Balet passe ensuite la parole à M. Xavier Rappaz pour la partie comptable.

Résultats de l'exercice:

- o M. Xavier Rappaz remercie toute l'équipe comptable pour la fidélité et le soutien. Les chiffres déterminants sont les suivants :
- o Il y a 5% de baisse dans la restauration, la rentabilité n'a pas été trop péjorée. En fermant les Gentianes pendant l'été cela a amoindri la perte prévue.
- o Nous perdons CHF 60'000 sur un contrat de sponsoring en EURO.
- o On constate une augmentation du chiffre d'affaires de STA, hors groupe Téléverbier, qui est dû à la construction métallique dans le chantier Nant de Dranse.
- o Les amortissements sont en augmentation et le résultat financier montre une augmentation des charges d'exploitation ce qui aboutit à un résultat net de CHF 900'000.- .
- o Aucune question n'étant posée, M. Xavier Rappaz passe la parole à M. Alex Hoffmann, Président du Comité de Rémunération.

Rapport du Comité de Rémunération :

- o M. Alex Hoffmann présente les principales missions du comité de rémunération et rappelle que :
- o le Conseil d'Administration a été rémunéré à hauteur de CHF 356'000.-
- o La direction a été rémunérée à hauteur de 1'188'000.- donc dans le cadre de ce qui était prévu.
- o Le rapport détaillé sur la rémunération du Conseil d'Administration ainsi que de la Direction est publié dans le rapport annuel distribué aux actionnaires.
- o M. Alex Hoffmann laisse la parole à M. Christian Burrus.

Actionnariat et vie boursière :

- M. Christian Burrus, Vice-Président et administrateur délégué de la société salue les actionnaires et donne quelques informations sur la vie boursière de la société qui se résume ainsi :
- o La répartition de l'actionnariat a légèrement changé par un renforcement du groupe de Bagnes qui se monte à 6.60%.
 - o La vie boursière a été très calme et le cours de la bourse a évolué positivement.
 - o La capitalisation de la société de CHF 63,6 millions est largement au-dessous de sa valeur réelle.

4. Rapport de l'organe de révision sur le rapport sur les rémunérations , les comptes annuels consolidés et les comptes annuels.**Les Comptes annuels, les comptes annuels consolidés et statutaires :**

- o M. Yves Darbellay (Fiduciaire Fidag) informe que les rapports des comptes annuels consolidés et annuels de Téléverbier pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2015 se trouvent respectivement en pages 35, 71 et 79 du rapport annuel.
- o Selon l'appréciation du réviseur des comptes, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts. En outre, il atteste que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est également conforme à la loi suisse et aux statuts.
- o Les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2015 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standard (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.
- o L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance. Il atteste également qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.
- o L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels statutaires, les comptes annuels consolidés soumis aujourd'hui.

Le rapport de rémunération :

- o L'audit du rapport de rémunération a été effectué. La responsabilité de l'établissement de ce rapport incombe au Conseil d'administration. Le rôle de la fiduciaire consiste à exprimer une opinion sur ce rapport.
- o Selon l'appréciation du réviseur des comptes, le rapport de rémunération de Téléverbier pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2015 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ordonnance sur les rémunérations abusives.

5. Approbation des comptes annuels et consolidés**Approbation des comptes :**

- o M. Christian Burrus, au nom du Conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel 2014/2015, l'approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2014/2015 et l'approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice 2014/2015.

Décision

- o Aucune question n'étant soulevée, le rapport annuel, les comptes annuels consolidés et les comptes sociaux sont approuvés à l'unanimité par les actionnaires.

6. Affectation du résultat au bilan**Attributions et emploi de réserves issues d'apports de capital :**

M. Christian Burrus, au nom du Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan.

Informations

6. Affectation du résultat au bilan

- o Report à nouveau au 1er novembre CHF 10'540'782.-
- o Résultat de l'exercice CHF 2'516'170.-
- o Résultat à disposition au 31 octobre CHF 13'056'952.-
- o Distribution de dividende CHF 350'000.- = 40% du résultat consolidé
- o Report à nouveau CHF 12'706'952.-
- o **Total réparti** CHF 13'056'952.-
- o Le Conseil d'Administration propose une politique de dividende prudente pour l'exercice 2014/2015 soit, CHF 0,25 par action, ce dividende inclus l'impôt anticipé et correspond à 1.85% sur le nominal de CHF 13.50.
- o M. Christian Burrus rappelle que suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises, la société a la possibilité de procéder à des distributions de dividendes provenant des réserves issues d'apports en capital sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35 % au lieu de distribution de dividendes provenant du bénéfice résultant du bilan de l'exercice.

Décision

- o La distribution du dividende, tel que proposée, est adoptée à l'unanimité.

7. Décharge aux membres du Conseil d'administration

- o Le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Décision

- o Les actionnaires acceptent, à l'unanimité, de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

8. Mandat d'administrateur, renouvellement et élection

Renouvellement des mandats d'administrateurs:

- o M. Christian Burrus explique qu'en vertu des articles 3, 4 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'assemblée générale élit individuellement chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Conseil d'administration et son Président.
- o Le Conseil d'administration propose le renouvellement, pour une année, des mandats de Madame Mélanie Mento et de Messieurs Christian Burrus, Jean-Paul Burrus, François Corthay, Jean-Albert Ferrez, Eric Fumeaux, Jean-Michel Gaillard, Klaus Jenny, Philippe Roux et Frédéric Véron. Des informations au sujet des membres du Conseil d'administration figurent dans le Rapport annuel. M. Christian Burrus propose chaque candidat à l'élection.

Election du Président du Conseil d'administration:

- o M. Christian Burrus propose de réélire M. Jean-Albert Ferrez comme président du Conseil d'administration.

Démission

- o M. Christian Burrus informe les actionnaires que M. Alex Hoffmann a fait part de sa décision de ne pas se représenter et de prendre sa retraite. Il quitte le Conseil d'Administration et le Comité de rémunération dont il était le Président.
- o Alex Hoffmann s'adresse à l'ensemble du CA et des actionnaires. Il les remercie pour leur confiance tout au long de ces années où il a pris beaucoup de plaisir à représenter un syndicat d'investisseurs. La politique de Téléverbier SA a conduit Verbier à rester une station phare dans notre domaine. Elle a su rester jeune et sportive. Il déplore qu'une initiative individuelle et égoïste ralentisse notre travail. Nous devons malheureusement nous battre contre les éléments naturels mais aussi contre des gens qui cherchent à modifier nos visions d'avenir.

Informations

8. Mandat d'administrateur, renouvellement et élection

Décision

Renouvellement des mandats d'administrateurs:

- o M. Christian Burrus est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Paul Burrus est élu à l'unanimité
- o M. François Corthay est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Albert Ferrez est élu à l'unanimité
- o M. Eric Fumeaux est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Michel Gaillard est élu à l'unanimité
- o M. Klaus Jenny est élu à l'unanimité
- o Mme Mélanie Mento est élu à l'unanimité
- o M. Philippe Roux est élu à l'unanimité
- o M. Frédéric Véron est élu à l'unanimité

Election du Président du Conseil d'administration:

- o M. Jean-Albert Ferrez est élu à l'unanimité

Démission

- o La démission de M. Alex Hoffmann est acceptée et enregistrée.

9. Elections au Comité de rémunération

- o En vertu des articles 7 et 29 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'assemblée générale élit individuellement, chaque année depuis le 1er janvier 2014, les membres du Comité de rémunération du Conseil d'administration. Dans ce sens, le Conseil d'administration propose d'élire M. Christian Burrus, M. Jean-Albert Ferrez et M. Klaus Jenny au Comité de rémunération du Conseil d'administration pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.
- o Sous réserve de son élection, le Conseil d'administration a l'intention de nommer M. Klaus Jenny comme Président du Comité de rémunération.

Décision

- o M. Christian Burrus est élu à l'unanimité
- o M. Jean-Albert Ferrez est élu à l'unanimité
- o M. Klaus Jenny est élu à l'unanimité

10. Renouvellement du mandat de l'organe de révision

- o Le Conseil d'administration propose de renouveler pour un an le mandat donné à la fiduciaire Fidag SA, comme organe de révision.

Décision

- o Le renouvellement du mandat de Fidag SA est accepté à l'unanimité, pour la durée légale d'une année.

11. Election du représentant indépendant

- o En vertu des articles 8 et 30 de l'Ordonnance fédérale contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, l'assemblée générale élit le représentant indépendant pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.
- o Le Conseil d'administration propose d'élire Me Marie-José Barben, avocate et notaire, en tant que représentant indépendant de Téléverbier SA pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Décision

- o Me Marie-José Barben est élue à l'unanimité.

Informations

12. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'Administration

- o Le Conseil d'administration propose l'approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 375'000.- jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

Décision

- o La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. Approbation du montant total des rémunérations futures des membres de la Direction

- o Le Conseil d'administration propose d'approuver un total des rémunérations des membres de la Direction plafonné à CHF 1'400'000.- jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2017.

Décision

- o La résolution est adoptée à l'unanimité.

14. Reconduction du système d'avantages aux actionnaires

- o Le Conseil d'administration propose la reconduction, pour 2015-2016, du système d'avantages aux actionnaires appliqué depuis 2001-2002 soit : 47'874 Points émis pour 281 actionnaires

Décision

- o La reconduction du système est adopté à l'unanimité.
- o M. Christian Burrus indique que la partie formelle de l'Assemblée générale est terminée. La parole est cédée à M. Eric Balet pour les divers.

15. Divers

M. Eric Balet fait un rapide point sur la saison actuelle:

- o On peut dire que cet hiver a été très particulier avec des pré-ventes en hausse et un mois de décembre très chaud. La première semaine de Noël a été très moyenne et la seconde pire encore. Le retard a été ensuite très difficile à combler. Le mois de janvier est comme celui de l'année dernière, Nous avons eu un temps exécrable en février. Le bon mois de mars nous a permis de récupérer un peu sur notre retard. Les concerts du Verbier Impulse et la Patrouille des Glaciers nous aideront à maintenir les chiffres actuels. Néanmoins, nous resterons très attentifs et prudents par rapport à nos dépenses.
- o Le Projet T-One prend forme, ces 470 lits de résidence touristique sont importants, il nous permettront de maîtriser notre offre. Notre participation dans ce projet est de CHF 450'000.-. Les retombées s'échelonnent entre CHF 0,7 et 1.1 million projets.

Le CEO passe la parole au Président afin de répondre aux éventuelles questions des actionnaires.

Questions

- 1) Une dame demande pourquoi on en peut pas refaire le vieux Esserts-Savoleyres dans la configuration actuelle.

Jean-Albert Ferrez répond que nous sommes dans une logique de réunion des deux parties du domaines de Verbier. Le tracé actuel ne le permet pas. Le gabarit technique nous pose aussi un problème. Les impératifs environnementaux nous obligent à nous déplacer.

- 2) Un monsieur demande quel est le délai par rapport à cette médiation, que signifie cette médiation et et si les opposants seront indemnisés pour arriver à un accord.

Jean-Albert Ferrez répond que la voie juridique classique est en cours au Tribunal Fédéral qui n'a pas encore tranché, cela concerne la modification du plan de zone. La date limite d'exploitation de la télécabine est établie à l'hiver 2019-2020. Les opposants connaissent bien la législation et nous font comprendre qu'il iront au bout du dossier et le ralentir au maximum dans le but de faire échouer le projet.

Nous sommes dans cette médiation pour arriver à un accord. La nature des discussions reste secrète pour le moment. Si cela aboutit, nous irons vers une résolution dans les mois à venir. Il n'y a pas de somme en jeu. S'il devait y avoir un quelconque paiement pour le règlement du conflit, cela sera connu des actionnaires.

- 3) M. Guy Morand félicite le secteur d'exploitation pour les pistes toujours impeccables et remercie la société pour son travail. Il les félicite également pour le restaurant du Mayentzet dont la qualité et la sympathie offre aux clients une restauration et ambiance qui peut concurrencer les autres établissements d'altitude. Il demande si le mauvais temps de cette année, qui a plombé les établissements de la station, a eu une influence sur les établissements.

Jean-Albert Ferrez répond que les chiffres ne sont pas encore connus maintenant. Il souhaite évidemment améliorer toujours plus nos offres et optimiser la collaboration avec les autres restaurants de montagne.

Eric Balet ajoute que cette année les résultats sont différents selon l'emplacement des établissements. Nous avons du relancer le Carlsberg, notre pari de cette année est partiellement gagné. Nos dix restaurants poussent la concurrence à augmenter leur qualité, nous devons nous aussi nous améliorer.

- 4) Un monsieur se félicite des investissements dans T-one. Nos concurrents ont compris depuis longtemps qu'il fallait travailler aussi sur l'hôtellerie. Il demande pourquoi les porteurs d'abonnements ne peuvent plus faire deux jours consécutifs dans certaines stations partenaires.

Eric Balet répond que nous avons essayé de garder un maximum ces avantages mais certains partenaires ont diminué sensiblement les avantages s'estimant perdants dans l'échange. Notre partenariat dans le Haut-Valais s'est érodé. Néanmoins, dans les échanges internationaux, nos prestations ont augmenté. L'année dernière et cette année il n'y a pas eu de neige à Noël. A Chamonix, ils vendaient leurs cartes en amenant leurs clients gratuitement à Verbier. A l'inverse, au Val d'Aoste, ce sont nos clients qui en ont profité et le problème de l'euro a encore péjoré cette situation.

Fin de séance

- o Jean-Albert Ferrez termine en souhaitant plein succès à tous les participants à la Patrouille des Glaciers. Il remercie encore les employés de Téléverbier SA pour le travail, le soutien et l'excellente collaboration. Il remercie les actionnaires pour leur présence et leur souhaite une belle suite de fin de journée.
- o La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 12h10. L'assemblée est conviée à partager un apéritif suivi de la traditionnelle raclette.



La Secrétaire:

Catherine Zmoos



Le Président:

Jean-Albert Ferrez